Vol. — La nommée Vanzeline Marguerite, âgée de 49 ans, ouvrière de fabrique, demeurant à Menin-Barsque, a été mise en état d'arrestation, à Flesquières, par le grand'garde, pour vol d'un chapeau d'une valeur de deux francs, commis au préjudice de Mlle Sockèle, modiste, rue Verte, à Halluin et avec laquelle elle était venue parader à Tourcoing.

Interrogée par le commissaire de police, elle a reconnu de suite le vol qui lui était reproché, mais s'excuse de ses bons antécédents, elle a été remise en liberté dans le délai de procès-verbal et a été transmis au Parquet.

CROIX

Tirage au sort des jurés de la classe 1893 : Adins Adolphe, Aigoet Calixte, Ahand Edmond, Beaucamps Raymond, Beraya Georges, Bouhain Victor, Brouillard Florie, Broux Henri, Caby Jean-Baptiste, Carette Emile, Cattiaux Emile, Cauchois Gustave, Chalbrois Emile, Clément Henri-Louis, Clément Henri-Joseph, Clément Louis-Joseph, Cocquerez Colette Simon, Cornu-rent Charles, Corume Florie, Decoster Henri, Degrès Gaston, Dekunyt Gustave, Delaforge Francois, Delest Florentin, Delescaillet Alexandre, Desplanque Florent, Demailly Emile, Demuette Albert, Desobry, Despierre Eugène, Despirez Ernest, Dhaine Clotaire, Dinot Adolphe.

Doucerin Victor, Dubosque Jules, Dufosse Jean, Dufour Marc, Dupree Alphonse, Dupriez Jules, Dutoit Paul, Edard Arthur, Fauvarque Jules, Florin Camille, Fruchart Georges, Gaillez Jean-Baptiste, Glorieux Pierre-Henri, Guermonprez Théodore, Hachemeulle Georges, Hautem Emile, Houzé Jean-Baptiste, Hurtebise Julien, Jouy Bapaine, Lamblin Charles, Leca Paul, Lemaire Arthur, Lacombe Gustave, Lecroart Henri, Lefebvre Samuel, Lefort Albert, Lelong Georges, Leman Charles, Lepers Henri, Lesaint Jean-Baptiste, Levaux Ernest, Liénard Alfred, Magos Charles, Malfait Henri.

Malot Hubert, Marcq Félix, Mathon Louis, Merry Emile, Meslomb Alphonse, Nimrick Paul, Orguer Henri, Pauchant Modeste, Pennequin Ludger, Philippeau Albert, Pouriez Clément, Pottier Louis, Prévoste Eugène, Quesnel Jules, Rousel Edouard, Roussel Henri, Tibis Arthur, Salembier Armand, Salosse Paul, Struyveld Oscar Thérin Charles, Thierry Jean, Vandenberg, Bernard, Vanpoucke François, Vandewoude Hector, Vandecorde François, Vandewielde Romain, Van Hoonacker Jules, Vanhoorebeke François, Vanhoutte Christophe, Vasseur Hippolyte, Verbanwhede Henri, Verbraeckel Jean, Verstraete Paul, Villeaya Arthur, Willem Alexandre.

LILLE

Un déraillement. — Hier matin, le train de Lille à Béthune partant à 7 h. 45, a déraillé entre Haubourdin et Wavrin, à huit cents mètres environ de la gare d'Haubourdin par suite d'une fausse manœuvre.

La locomotive et les sept premières voitures ont été jetées hors des rails. Il n'y a pas eu, heureusement d'accident de personnes.

Les dégâts sont purement matériel.

Soldat dangereux. — Hier, vers neuf heure du soir, des agents ont arrêté et amené à la permanence un soldat du 1er escadron du train des équipages qui, é ant en état d'ivresse, poursuivait les passants, le sab é dégaîné. Il avait menacé l'agent chargé de l'enlever, n a e celui ci put éviter les coups.

Il fut toutefois frappé avec le fourreau et blessé à la main droite.

Le blessé a été conduit à la place.

Abandon d'enfant. — Sous ce titre, nous avons pu le dans notre numéro du 9 courant, qu'un procès-verbal avait été dressé à la charge de Mme Hélène, rue Fombelle 18 bis, pour abandon d'un enfant confié à sa charge.

Renseignements pris, il n'agit d'un procès-verbal administratif et non judiciaire. Cette dame avait simplement prévenu le commissaire de police de son quartier qu'elle ne pouvait plus garder l'enfant, qui a été placé dans un établissement hospitalier.

Feu de cheminée. — Samedi, vers 9 heures du soir, un feu de cheminée, étant immédiatement et qu'il s'agissait d'un vol, qu'il avait commis chez M. Brisgard, négociant, rue Jeanne-Maillotte, 18.

LE NORD

La Madeleine. — On s'occupe depuis quelques jours d'une affaire de fraude de poivre, dont les intéressés seraient les sieurs V. et G..., commerçants bien connus, C'est à la douane de Wervicq-France qu'un cam on chargé de 1.700 k ros de poivre a été saisi, après avoir passé la frontière.

Le sieur V., le principal inculpé, avait disparu aussitôt qu'il avait vu que le coup était manqué, mais il a été arrêté vendredi après-midi à Armentières.

Samedi matin, une descente du parquet de Lille a eu lieu au domicile du sieur V..., où une perquisition très minutieuse a été opérée par M. Delalé et son greffier, accompagnés de M. Renard, commissaire de police de La Madeleine.

Le commerçant, un messager de La Madeleine également, a dû payer 700 francs de cautionnement pour rentrer en possession de son cheval et du véhicule qui servait à transporter le poivre.

La police recherche le second inculpé, qui n'a pas la faite. L'enquête continue.

DOUAI

Découverte de deux fœtus à ôrchies

Hier matin, vers dix heures, un jeune ouvrier longeant la clôture du chemin de fer, trouva, dans un fossé, un paquet de peu de volume qu'il fit ouvrir par M. Descarpentries, occupé à bêcher son champ à quelques mètres plus loin.

Ce dernier, de stupeur des Descarpentries en découvrant enveloppé dans deux journaux (la *Dépêche* du 28 septembre et le *Petit Journal* du 10 janvier 1894), deux fœtus garçon et fille d'environ sept mois.

M. le chef de gare ayant fait prévenir les autorités, une enquête est ouverte par M. le juge de paix aidé de la gendarmerie.

Un juge de Douai est attendu.

VALENCIENNES

Conférence. — Hier a eu lieu à trois heures, au théâtre, une conférence très intéressante donnée sous les auspices de la Société de géographie de Valenciennes. Le sujet, bien d'actualité, était l'exposition de Chicago. Le conférencier était M. Ernest Lourdelet, membre de la Chambre de commerce, vice-président de la Société de géographie commerciale de Paris, dont il est inutile de faire l'éloge. Le public, très nombreux, n'a pas ménagé les applaudissements, prouvant ainsi tout le plaisir qu'il goûtait à cette excursion dans le Nouveau-Monde. Les projections qui ont accompagné cette conférence ont été très réussies.

Condé sur-l'Escaut. — Les 19 et 20 août prochain de grandes fêtes auront lieu à Condé à l'occasion du centenaire de la reprise de cette ville sur les Autrichiens.

On sait que le 19 fructidor an II de la République, la première déclaration officielle du système Chappe fut envoyée à la Convention, elle était conçue en ces termes :

« Condé est restituée à la République, la réddition a eu lieu en moins à six heures. »

Il y fut répondu séance tenante et par la même voie par décret de la Convention, nommant le nom de Condé en celui de « Nord-Libre » l'autre proclamant que l'armée du Nord ne cesserait de bien mérter de la patrie.

Un programme de fêtes vient d'être élaboré par une commission d'initiative présidée par le maire. Il comporte un grand festival international avec tir à la cible, fête de nuit et bal public pour le dimanche 19 août, le lundi 20, à une heure, réception du délégué du gouvernement, banquet démocratique par souscription, à quatre heures, sur la place d'armes, solennité musicale, exécution d'une cantate, conférence sur le centenaire; à sept heures, ascension d'un ballon, à neuf heures, grand feu d'artifice.

Il est également question d'un grand cortège historique des fastes communaux de Condé : des projets de décoration sont mis à l'étude par différents artistes de notre ville, avec de très belles illuminations grandioses. Rien ne sera négligé pour rehausser l'éclat de ces deux journées, la municipalité voulant bien dignement ce mémorable anniversaire.

H. D.

CAMBRAI

Le Câteau. — *Blessées par un harricot.* — Hier matin, on avait quitté une petite fille, Mathilde, âgée de 27 mois. Mercredi, vers 6 heures du soir, elle était assise près d'une table et semblait avec des haricots. On connaît la tendance qu'ont les enfants en bas âge à tout porter à la bouche, la petite Mathilde avait un haricot et le fit-il ou voulut qu'il pût la mettre dans la bouche, il s'engagea dans les voies respiratoires.

Le père surpris à ce moment, voyant l'enfant suffoquer, se jeta sur elle, et, stupéfait, il tenta de la faire vomir, mais ce fut en vain, le mal ne s'améliorait pas, il prit alors le parti de recourir à la science, et, aussitôt l'enfant fut emportée, il se rendit chez M. Ch. Piette, pharmacien. Il y était à peine arrivé qu'elle expirait sur ses genoux.

AVESNES

Neuf-Mesnil. — Samedi, une nombreuse assistance consistant à sa dernière demeure, M. D. Vinoent, ancien maire.

Un grand nombre de ses collègues et de ses amis, venus de toutes parts de l'arrondissement d'Avesnes, ont tenu à lui rendre un dernier hommage bien dû à ce fonctionnaire instruit, consciencieux dévoué, à ce négociant, qui avait pour sa ville natale, son amabilité et sa belle éloquence avaient su gagner l'estime de tous ceux qui l'approchaient.

Nos couronnes, offertes par le Conseil municipal de Neuf-Mesnil, les élèves de cette commune, le corps enseignant de Maubeuge, d'Aulnoye, les anciens élèves de cette localité et les amis ont été déposées sur sa tombe.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés au milieu de cette foule profondément émue et recueillie, nous remarquions par M. Donain, directeur de pensionnat de Bavay : au nom de M. l'inspecteur primaire du Quesnoy discours que voici.

Messieurs,

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de notre inspecteur, M. Fénard, devait adresser un adieu suprême à l'excellent instituteur, au dévoué collègue que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure. Une circonstance imprévue le tenant éloigné, il m'a chargé de vous manifester son regret de ne pas se trouver au milieu de nous et m'a prié de le remplacer.

C'est le cœur serré que je viens donc vous parler de celui qu'un mal terrible a consumé peu à peu et qu'une mort impitoyable a terrassé

Vincent quitte Douai pour venir faire partie dans l'institution Dhilly à Amiens, fut le premier janvier 1883, nommé adjoint à Condé-sur-l'Escaut. Là, il se signala par ses qualités pédagogiques et trois ans après, il était titulaire à Salesches. Il occupa ensuite les postes d'Orsinval et de Bettrechies. C'est dans cette dernière localité que je le se connaissance et que je lui l'apprécier comme instituteur et comme collègue.

Vincent se donnait tout entier à sa classe, à ses chers élèves. Il dépensait sa santé pour leur inculquer ses nombreuses connaissances et faire de lui le virtil citoyen. « Il les voulait, disait-il, à son image », et il y parvenait.

En effet, les habitants des localités qu'il a quitté depuis longtemps se rappellent encore cet instituteur modèle, le fervent républicain qui sut les convertir et que ce manquait vraiment n'être pas aimé.

Doué d'un caractère serviable et le puis dire sans crainte de me tromper, il n'avait que des amis dans le corps enseignant.

Pour un ancien de la pra ce chez Vincent de vue : l'administration de plus en plus satisfaite de ses services, lui avait confié le poste d'ajoutant qui occupait à Condé.

Voilà, comme un hasard, je le retrouve à Neuf-Mesnil. Ici encore Vincent montre qu'un corps dévoué peut renfermer une volonté inébranlable.

Déjà bibé par le mal qui devait l'emporter, il avait toujours pour ses nombreuses fonctions de bienveillance et son zèle persévérant, il veut le progrès dans la classe et il réussit, les derniers succès de ses élèves en sont la preuve. Mais ce cœur collègue semblait lui-même, pour ne penser qu'aux siens qu'il veut heureux, à son vénérable père octogénaire, à ses jeunes frères encore enfants, comme avenir.

Il ne multiplie pour venir en aide au digne vieillard, que cette mort anéantit et il succombe à la tâche.

Cette mort, pourquoi faillait-il que tu connaisses précisément Vincent, au moment où sa présence était encore si nécessaire ! Mais tu marches en avant, tu nous quittes, tu nous a quitté, sans l'inquiéter et des pleurs que tu fais couler.

Enfin, Messieurs avant de quitter cette tombe, nous tenons à rétiter que Vincent a été un instituteur modèle. Et nous espérons que l'administration supérieure, en souvenir des bons services qu'il a rendus et en souvenir au moment où il devait jouir d'une retraite bien méritée), n'oubliera pas sa famille si sympathique.

Pénétrés du souvenir de cher Vincent atténuer la douleur poignante de tous les tiens.

Au nom de tous tes collègues et amis, je te dis adieu Vincent, adieu cher Daniel.

Puis M. Courtoy, directeur de l'école communale d'Haulmont, rive-gauche, a adressé un adieu.

Enfin, au nom de nombreux élèves de M. Vincent, M. Gabet fils, a prononcé les paroles suivantes :

« Je ne peut quitter cette tombe sans adresser, t nt au nom de tous les anciens élèves de M. Vincent qu'au nom de ma famille, un dernier adieu à notre regretté maître. Arrivé, il y a deux ans seulement parmi nous, M. Vincent avait su se faire aimer de ses élèves, il était pour nous non-seulement un excellent maître, mais un ami, un second père. Aussi c'est avec peine que nous avons appris la cruelle maladie, mais nous espérions que tu as une robuste constitution triompherait, mais le mal fut inexorable. En M. Vincent, nous perdons un excellent conseiller et un bon ami, nous avons pu apprécier ses nombreux et précieux conseils et de bienveillance pour la classe indigente.

Puisse le témoignage de sympathie de ses anciens élèves, apporter quelque soulagement à la douleur poignante de sa famille.

» Au nom de vos élèves, adieu ! M. Vincent. »

DUNKERQUE

Le vapeur espagnol « Calon, » arrivé de Bilbao à Dunkerque, après échouement, est entré en forme de radoub à 11 h. de vaisb. Ce steamer a des deux quilles latérales fausées et plusieurs plaques endommagées : les réparations seront faites ici.

Le vapeur anglais « Fryeman, » arrivé de la Plata à Dunkerque, avait perdu, étant mouillé au large de Calais, dans la nuit du 2 au 3 courant, une ancre et deux chaînes. Il y a deux ans son guindeau brisé. De plus, ce steamer ayant échoué devra être visité en forme de radoub.

Violence. — Un nommé Dr..., a été arrêté pour avoir violenté sa fille.

Bourbourg. — Hier avait lieu au milieu d'une foule recueillie, la touchante cérémonie du mariage de vénérable et regretté adjoint, M. Gustave Belle.

En tête du cortège se trouvaient M. le Maire, le Conseil municipal, une délégation de la Ligue républicaine, la musique municipale, les sapeurs-pompiers, les sociétés communales, les enfants et vieillards de l'hospice, etc.

Sur tout le parcours, la musique a fait entendre des marches funèbres.

Au cimetière, M. le Maire, dans un touchant discours, « retrace la vie du défunt toute remplie de dévouement à défendre les intérêts de ses concitoyens, d'affection pour sa jeune et nombreuse famille et de bienfaits pour la classe indigente.

Au nom de toute la population navrée il lui a adressée un suprême adieu.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Accident mortel à la gare Bully-Grenay

Dans la nuit de samedi à dimanche vers quatre heures du matin, le chauffeur du dépôt de Lens, M. Hodoux Augste, célibataire, 29 ans, venait de conduire un train de matériel vide à la gare de Bully-Grenay.

Après avoir garé son train, il avait cédé le rewen avec la machine seule à Lens. Ayant invité son mécanicien à refouler afin de décrocher sa locomotive, son pied s'est pris dans un contre-rail, M. Hodoux fut renversé et relevé ayant les deux jambes et le bras gauche coupés.

Sans retard de malheureux chauffeur, qui devait se marier sous quelques jours, a été transporté à l'hôp tal de Lens où il ne tarda pas à expirer.

Liévin. — Avant-hier soir, M. P..., voyageur de commerce à Roubaix, sortait de chez un de ses clients lorsque, trompé par l'obscurité, il tomba dans une fosse de plus de 2 mètres de long à la rue Faidherbe. Dans de chute, très fortuite, il fut blessé au bras. Les jambes de ce bras étaient enfoncées dans la vase, de sorte que tout mouvement était impossible. M. P... aurait infailliblement, par ses deux personnes consécutives, MM. Pathenet, pâtre et Déchamps, le 2e chemin, employés à la mine de Lens, attirés par son appel, se jetèrent empressés d'accourir pour lui porter secours.

Le voyageur roubpisien, en a été quitte pour un lavage de la personne et de ses vêtements. Il a dû se procurer un autre costume, temporairement, pour rentrer chez lui.

Aix-Noulette. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, on a volé des poules chez M. Arthur Deneux, ouvrier mineur, demeurant à Aix-Noulette, rue Neuve.

Auchel. — M. Fortuné Boc ta lion, 23 ans, chargeur à la fosse n° 5 des mines de Marles, à Auchel, poussait une berline dans la voie de fond du troisième moment du jour vers Henriette-midi. A l'étage de 300 mètres la berline dérailla dans une courbe et bas gula. M. Bocquillon eu la main droite écrasée entre la bord de la berline et la voûte de la galerie.

Burbure. — M. Henri Hiptrobecq, 26 ans, belge, vu fire immédiatement, dans de confusion au préjudice de M. René Soyer, ouvrier mineur à Burbure.

SAINT-OMER

LES SEPT DRAGONS D'AIRE

Les dragons sont retrouvés!... Il n'y a pas de malheur à déplorer. Ce n'est, ni plus ni moins, qu'une escapade qui pourrait bien coûter cher à leurs auteurs. Ces hommes avaient quitté la caserne mercredi soir. Aussitôt leur disparition constatée, l'autorité militaire fit des recherches dans les estaminets de la ville, mais qui n'aboutirent pas, ce n'est que dans l'après-midi que quelques renseignements parvinrent à l'officier de service de Nœrent-Fontes, à 7 kilomètres d'Aire.

Ils s'imprétaient de ces hommes et les firent rejoindre au quartier, ce qu'ils firent du reste très docilement. Inutile de dire qu'ils ont été aussitôt emprisonnés; ajoutons que les sept dragons sont tous des anciens. On ne connaît pas au juste le motif de cette escapade.

UN HOMME BROYÉ A HOULERON

Hier matin, on a trouvé sur la ligne ferrée d'Hourges, à la rue de la Hauteur, le corps entièrement mutilé de M. Augustin Legrand demeurant à Thiennes et ouvrier aux ateliers de Isbergues.

On présume qu'il suivait la voie pour rentrer à son domicile, et qu'il a été surpris par un train qui l'a broyé.

M. le commissaire de police d'Aire et M. le docteur Bout n'en sont rendus sur ces lieux et ont constaté le décès. On n'avait pu relevé que des fragments humains informes.

CALAIS

Procès-verbal. — Les deux individus qui étaient en état d'ivresse, ont été mis à la disposition du parquet.

Il a tombé en février à M. F. Dubois, pâtissier, 1 portefeuille contenant 5 billets de banque.

Hubert, adjoint, mem re honoraire de la Vigilante et à votre service, notre chanteur et ami a été reçu avec grand regret, n'ayant pu assister à ce banquet.

M. Hubert a son tour, adresse quelques paroles de chaleureux remerciements au sociétaire et boit à la prospérité de la Vigilante.

Il est 4 heures du matin, les convives se sont séparés et des amis de Marchienne ont salué la fraternité.

Parmi ceux qui se sont fait applaudir il faut citer : Laurent Méterie, Victor Nonderlerg, Emile Dégrassard et Hubert, dont les noms sont inconnus de notre correspondant.

En somme, charmante soirée dont tous les pêcheurs de la Vigilante gardent le souvenir et qui a été pour eux un vrai régal.

*
* *

Je vais achever le publication du cahier des charges que j'ai dû interrompre depuis quelques semaines.

CHAPITRE IV.

Durée du bail — Prix des fermages — Payements.

Art. 21. — Les adjudicataires devront se jouissance de leur bail, pour le jour de leur adjudication 1894 homologué par le préfet, leur bail finira le.

Pour le département du Nord, la durée locale est de neuf années, l'adjudication sut fit 6 ans après avoir été déclarée, ou que l'entrée en jouissance commence au 1er janvier 1894 pour se terminer au 31 décembre 1900.

Cette date, toutefois ne restera opposée à l'adjudicataire, qu'au cas où le fermage ne serait pas dû dans le mois qui sera de rente à la fin de l'année.

Art. 22. — Indépendamment du prix du bail porté au procès-verbal de l'adjudication, chaque adjudicataire devra payer comptant, dans la caisse du receveur des domaines, la somme de 1 à titre de remboursement des frais d'adjudication, et ce dans pour cent du prix de son bail pour une année.

2° Les droits de timbre et d'enregistrement, par de la minute du procès-verbal d'adjudication, du de l'expédition de ce procès-verbal et de celle du cahier des charges à lui délivrer.

Ces charges sont considérables. Ajoutons les adjudications, nos administrations ne laissant jamais échapper une occasion de taxer nouvelle.

Art. 23. — Le prix annuel des baux sera payé par trimestres et par anticipation dans les mêmes conditions des contributions indirectes dans le ressort du quel ses bâtiments seront, sans préjudice des dispositions du 2e alinéa de l'article 21 ci-dessus.

Aussitôt leur disparition constatée, l'autorité militaire fit des recherches dans les estaminets de la ville, mais qui n'aboutirent pas, ce n'est que dans l'après-midi que quelques renseignements parvinrent à l'officier de service de Nœrent-Fontes, à 7 kilomètres d'Aire.

Ils s'imprétaient de ces hommes et les firent rejoindre au quartier, ce qu'ils firent du reste très docilement. Inutile de dire qu'ils ont été aussitôt emprisonnés; ajoutons que les sept dragons sont tous des anciens. On ne connaît pas au juste le motif de cette escapade.

UN HOMME BROYÉ A HOULERON

Hier matin, on a trouvé sur la ligne ferrée d'Hourges, à la rue de la Hauteur, le corps entièrement mutilé de M. Augustin Legrand demeurant à Thiennes et ouvrier aux ateliers d'Isbergues.

On présume qu'il suivait la voie pour rentrer à son domicile, et qu'il a été surpris par un train qui l'a broyé.

M. le commissaire de police d'Aire et M. le docteur Bout n'en sont rendus sur ces lieux et ont constaté le décès. On n'avait pu relevé que des fragments humains informes.

CALAIS

Procès-verbal. — Les deux individus qui étaient en état d'ivresse, ont été mis à la disposition du parquet.

Il a tombé en février à M. F. Dubois, pâtissier, 1 portefeuille contenant 5 billets de banque.

Hubert, adjoint, mem re honoraire de la Vigilante et à votre service, notre chanteur et ami a été reçu avec grand regret, n'ayant pu assister à ce banquet.

M. Hubert a son tour, adresse quelques paroles de chaleureux remerciements au sociétaire et boit à la prospérité de la Vigilante.

Il est 4 heures du matin, les convives se sont séparés et des amis de Marchienne ont salué la fraternité.

Parmi ceux qui se sont fait applaudir il faut citer : Laurent Méterie, Victor Nonderlerg, Emile Dégrassard et Hubert, dont les noms sont inconnus de notre correspondant.

En somme, charmante soirée dont tous les pêcheurs de la Vigilante gardent le souvenir et qui a été pour eux un vrai régal.

*
* *

Je vais achever le publication du cahier des charges que j'ai dû interrompre depuis quelques semaines.

CHAPITRE IV.

Durée du bail — Prix des fermages — Payements.

Art. 21. — Les adjudicataires devront se jouissance de leur bail, pour le jour de leur adjudication 1894 homologué par le préfet, leur bail finira le.

Pour le département du Nord, la durée locale est de neuf années, l'adjudication sut fit 6 ans après avoir été déclarée, ou que l'entrée en jouissance commence au 1er janvier 1894 pour se terminer au 31 décembre 1900.

Cette date, toutefois ne restera opposée à l'adjudicataire, qu'au cas où le fermage ne serait pas dû dans le mois qui sera de rente à la fin de l'année.

Art. 22. — Indépendamment du prix du bail porté au procès-verbal de l'adjudication, chaque adjudicataire devra payer comptant, dans la caisse du receveur des domaines, la somme de 1 à titre de remboursement des frais d'adjudication, et ce dans pour cent du prix de son bail pour une année.

2° Les droits de timbre et d'enregistrement, par de la minute du procès-verbal d'adjudication, du de l'expédition de ce procès-verbal et de celle du cahier des charges à lui délivrer.

Ces charges sont considérables. Ajoutons les adjudications, nos administrations ne laissant jamais échapper une occasion de taxer nouvelle.

Art. 23. — Le prix annuel des baux sera payé par trimestres et par anticipation dans les mêmes conditions des contributions indirectes dans le ressort du quel ses bâtiments seront, sans préjudice des dispositions du 2e alinéa de l'article 21 ci-dessus.

Aussitôt leur disparition constatée, l'autorité militaire fit des recherches dans les estaminets de la ville, mais qui n'aboutirent pas, ce n'est que dans l'après-midi que quelques renseignements parvinrent à l'officier de service de Nœrent-Fontes, à 7 kilomètres d'Aire.

Ils s'imprétaient de ces hommes et les firent rejoindre au quartier, ce qu'ils firent du reste très docilement. Inutile de dire qu'ils ont été aussitôt emprisonnés; ajoutons que les sept dragons sont tous des anciens. On ne connaît pas au juste le motif de cette escapade.

UN HOMME BROYÉ A HOULERON

Hier matin, on a trouvé sur la ligne ferrée d'Hourges, à la rue de la Hauteur, le corps entièrement mutilé de M. Augustin Legrand demeurant à Thiennes et ouvrier aux ateliers d'Isbergues.

On présume qu'il suivait la voie pour rentrer à son domicile, et qu'il a été surpris par un train qui l'a broyé.

M. le commissaire de police d'Aire et M. le docteur Bout n'en sont rendus sur ces lieux et ont constaté le décès. On n'avait pu relevé que des fragments humains informes.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 13 janvier

Président, M. le lieutenant-colonel Lassaux, chef de la 1re région de cavalerie. — Ministère public, MM. Fraysinet, capitaine au 84e; Servel lieutenant au 53e.

Brisse, Arthur, jeune soldat de la classe de 1888 du recrutement de Bélhune, insoumission. 1 mois de prison.

Jonkint, Alfred-François, soldat au 110e d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emporte d'effets, cinq ans de prison.

Dupret, Jules-Séraphin, 2e canonnier conducteur au 23e régiment d'artillerie, vol au préjudice de militaire, un an de prison.

Lesson, Hippolyte, dragon au 21e régiment de dragons, escroquerie, neuf mois.

Delahaye, Clovis-Ferdinand, 2e canonier conducteur au 11e régiment d'artillerie, désertion à l'intérieur avec emporte d'effets non représentés, deux ans de prison.

La pêche en eau douce

Demain, mardi, réunion du comité à huit heures et demie, hôtel de la Préfecture.

*
* *

Je crois devoir rappeler à nos amis du syndicat, ainsi qu'aux agents chargés de la surveillance des rivières, que la pêche à toute espèce d'engins est, en ce moment, interdite dans tout le département du Nord.

Les droits des fermiers sont expirés depuis le 31 décembre.

Personne n'a donc le droit de pêcher autrement qu'à la ligne flottante tenue à la main et cela jusqu'à ce que les adjudications aient eu lieu.

Un procédera d'ailleurs à cette opération le 31 janvier pour l'arrondissement de Lille. Pour les autres arrondissement les dates ne sont pas encore arrêtées, mais je puis dire que ce ne sera qu'en février.

*
* *

Je n'ai pu, la semaine dernière, parler de la réunion de Marchienne et du banquet qui en était la suite, mais je réparerai cette omission.

Le jeudi 4 janvier, tous les sociétaires de la *vigilante* étaient assemblés à sept heures du soir, dans le salon de M. Paul Mellin où avait lieu le banquet.

Le menu, artistement composé et bien servi a eu vite développé un entrain qui ne demandait qu'à se manifester.

Le champagne fut coulé et les toasts ont commencé.

C'est M. Haidin, le président, qui a pris la parole le premier, dans un petit discours très applaudi, il a adressé ses remerciements aux invités qui avaient bien voulu rehausser l'éclat de cette fête de famille.

Ensuite M. Dendrinont, Tadif et dévoué secrétaire a constaté la bonne marche de la société, l'union qui en unissent tous les membres et l'espoir de le voir prospérer encore grâce au concours de tous y compris celui de la musique.

Il a terminé en portant à MM. E. Dubois, président d'honneur et Hubert, adjoint, mem re honoraire de la Vigilante et à votre service, notre chanteur et ami a été reçu avec grand regret, n'ayant pu assister à ce banquet.

M. Hubert a son tour, adresse quelques paroles de chaleureux remerciements au sociétaire et boit à la prospérité de la Vigilante.

Il est 4 heures du matin, les convives se sont séparés et des amis de Marchienne ont salué la fraternité.

Parmi ceux qui se sont fait applaudir il faut citer : Laurent Méterie, Victor Nonderlerg, Emile Dégrassard et Hubert, dont les noms sont inconnus de notre correspondant.

En somme, charmante soirée dont tous les pêcheurs de la Vigilante gardent le souvenir et qui a été pour eux un vrai régal.

*
* *

Je vais achever le publication du cahier des charges que j'ai dû interrompre depuis quelques semaines.

CHAPITRE IV.

Durée du bail — Prix des fermages — Payements.

Art. 21. — Les adjudicataires devront se jouissance de leur bail, pour le jour de leur adjudication 1894 homologué par le préfet, leur bail finira le.

Pour le département du Nord, la durée locale est de neuf années, l'adjudication sut fit 6 ans après avoir été déclarée, ou que l'entrée en jouissance commence au 1er janvier 1894 pour se terminer au 31 décembre 1900.

Cette date, toutefois ne restera opposée à l'adjudicataire, qu'au cas où le fermage ne serait pas dû dans le mois qui sera de rente à la fin de l'année.

Art. 22. — Indépendamment du prix du bail porté au procès-verbal de l'adjudication, chaque adjudicataire devra payer comptant, dans la caisse du receveur des domaines, la somme de 1 à titre de remboursement des frais d'adjudication, et ce dans pour cent du prix de son bail pour une année.

2° Les droits de timbre et d'enregistrement, par de la minute du procès-verbal d'adjudication, du de l'expédition de ce procès-verbal et de celle du cahier des charges à lui délivrer.

Ces charges sont considérables. Ajoutons les adjudications, nos administrations ne laissant jamais échapper une occasion de taxer nouvelle.

Art. 23. — Le prix annuel des baux sera payé par trimestres et par anticipation dans les mêmes conditions des contributions indirectes dans le ressort du quel ses bâtiments seront, sans préjudice des dispositions du 2e alinéa de l'article 21 ci-dessus.

Aussitôt leur disparition constatée, l'autorité militaire fit des recherches dans les estaminets de la ville, mais qui n'aboutirent pas, ce n'est que dans l'après-midi que quelques renseignements parvinrent à l'officier de service de Nœrent-Fontes, à 7 kilomètres d'Aire.

Ils s'imprétaient de ces hommes et les firent rejoindre au quartier, ce qu'ils firent du reste très docilement. Inutile de dire qu'ils ont été aussitôt emprisonnés; ajoutons que les sept dragons sont tous des anciens. On ne connaît pas au juste le motif de cette escapade.

UN HOMME BROYÉ A HOULERON

Hier matin, on a trouvé sur la ligne ferrée d'Hourges, à la rue de la Hauteur, le corps entièrement mutilé de M. Augustin Legrand demeurant à Thiennes et ouvrier aux ateliers d'Isbergues.

On présume qu'il suivait la voie pour rentrer à son domicile, et qu'il a été surpris par un train qui l'a broyé.

M. le commissaire de police d'Aire et M. le docteur Bout n'en sont rendus sur ces lieux et ont constaté le décès. On n'avait pu relevé que des fragments humains informes.

AUX PERSONNES PRÉVOYANTES!

Il est excessivement rare qu'une personne qui fait régulièrement une consommation quotidienne de VIN de

BANYULS-TRILLES

n'évite pas l'INFLUENZA ; c'est la maladie qui depuis quelques mois a fait des ravages bien nombreux victimes.

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger Pétitguetin sur la bouteille.

Nouvelles à la Main.

Entre journalistes :

— Es-tu partisan de la grâce de Vaillant ?

— Moi ! je voudrais qu'on le décore...

— Plaît-il?

— Parfaitement... pour action d'*éclat* !

BRULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Jeudi 18 janvier 1894 :

Bureaux à 7 h. ½ — Rideau à 8 heures.

Troupe du Grand-Opéra de Gand. — Exclusivité de faveur rigoureusement suspendues. — Immense succès.

WERTHER

Opéra dramatique en 3 actes et 5 tableaux.

Musique de J. Massenet.

Prix des places : Loges et fauteuil France — Parterre, 2 fr. — Fauteuil d'orchestre de face, 1 fr. 75 — Premières de côté, 1 fr. 25 — Deuxièmes galeries, 0,60 centimes.

Bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Le jour de la représentation, le bureau sera fermé à 7 heures.

PETITE CORRESPONDANCE

H. Courtin-Hallluin. — Les mineurs nés en France d'un père décédé en Belgique à l'étranger sont astreints à la déclaration. — *Un carteiste et ami de Lens.* — S'il a antérieurement, le tribunal aura à en faire les conditions, mais faites tout le possible pour vous éviter de nouveaux ennuis.

LE PÊCHEUR.

État civil de Roubaix

Du 14 janvier

Naissances. — Marcel Houde, rue Cartigny, 8 — Albert Roger, rue Omonlet, 16 — Georges Lefilat, rue Pierre, 28 — Adolphe Denos, rue de Turcoing, 18 — Etienne Boyer, rue de Tourcoing, 18 — Willem Amand, rue des Anges, rue Pierre, n° 3. — Cornelis Edgar, rue Guinguette, 61.

Décès. — Louis Dewaere, 7 mois, rue Dupuis, 75 — Marcel Dupuis, 3 mois, rue de la Redoute, 72 — Charles Larivière, 64 ans, rue de Tourcoing, 12 — Louis Devisch, 20 ans, rue des Arts, 128. — Julia Vinck, 19 jours, rue des Vieilles-Prairies, 9. — Pierre Lacoste, 74 ans, rue Vauban, 33 — François Vandenbossche, 32 ans, rue d'Alger, 4 — Germaine Dudoy, 1 an, rue des Rondes-Haies, 1.

Mariages. — Entre : Achille Davillers, 29 ans et Marie Lefebvre, 26 ans, rue Pierre-Chotteau, 22 ans, peintre et Sidonie Vandoorne, 21 ans, servante.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 16 janvier.

La matière des Rentes s'est encore tassée, le 3 0/0 a perdu 25 cts plus faible sur la 1/2.

En ce qui concerne la conversion, le projet de ministère est en bonne voie, il ne faut pas s'étonner si ce projet rencontre de vives résistances de la Chambre.

Le 3 pour 100 perpétuel a été coté 99 fr. 50 le 3 pour 100 à 99.10 ; le 3 pour 100 amortissable 100 fr. 50 ; le 4 pour 100 à 104.50.

L'Italien sur de meilleures nouvelles de Sicile regagne près d'un point sur son plus bas cours : 76 fr.

Le Crédit Foncier qui était revenu à 1.000 fr. après la détachement du coupon, s'est relevé à 1.005 fr. Les actions de la Banque de France ont été cotées 4.800 fr. Le Crédit Foncier Colonial a été coté à 625 fr. 50. Un acompte de 12 francs a été alloué à titre de remboursement provisoire du capital versé. Le Crédit Foncier d'une manière générale, tout en ne faisant pas de bénéfices considérables, tient à ne pas trop se hâter de distribuer ses bénéfices, mais il est bien vrai que ses bénéfices ne sont pas considérables, mais ce n'est pas une raison pour ne pas en faire un nouveau tassement.

Le Comptoir National d'Escompte a coté 1.0 fr. 125 à 127 fr. 50. Un acompte de 2 francs a été alloué à titre de remboursement provisoire du capital versé. Le Comptoir National d'Escompte a coté 1.0 fr. 125 à 127 fr. 50. Un acompte de 2 francs a été alloué à titre de remboursement provisoire du capital versé.

Les obligations des Chemins Economiques ont été cotées 410.

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

COMPTOIR DE CHANGE, FONDÉ EN 1872

Siège Social :

LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis

Succursales :

ROUBAIX, 6, rue de la Gare. — LILLE-WAZEMMES Rue Gambetta, 1ter.

Achat et Vente à forfait de titres de négociation courante. Argent contre titres

Vente de toutes Obligations admises avant le 1 trge avec engagement de le remacter dans les 3 mois. Achat de Marge, moyennant une commission variant suivant le montant des lots.

Ordres en Bourse, Lille Paris, Bruxelles, Amsterdam. Aucun frais

Paiement de coupons, transferts, conversions, renouvellement de feuilles de coupons. Service spécial réduit

**Vérification des titres